



AVIS PUBLIC

DEMANDES D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

165, rue Chomedey
179, rue Chomedey

Règlement 1003 concernant la démolition d'immeubles

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées que des demandes d'autorisation de démolition des immeubles situés au **165, rue Chomedey et 179, rue Chomedey** ont été déposées à la Ville de Rosemère, conformément au Règlement 1003 concernant la démolition d'immeubles, et que le Comité de démolition étudiera ces demandes lors d'une séance publique qui se tiendra à l'hôtel de ville, au 100, rue Charbonneau, le **lundi 2 juin 2025 à 17 h**.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition d'un bâtiment doit, dans les 10 jours qui suivent la publication de l'avis ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier à l'adresse urbanisme@ville.rosemere.qc.ca.

Toute opposition doit donc être reçue au plus tard le 2 juin 2025 à 9 h, au 100, rue Charbonneau, Rosemère, Québec J7A 3W1.

Pour toute demande d'information additionnelle, veuillez prendre un rendez-vous avec le Service de l'urbanisme : <https://www.gorendezvous.com/villederosemere?companyId=136882>

FAIT À ROSEMÈRE CE 22 mai 2025.

Sonia Montpetit
Directrice, Service de l'urbanisme